

**Le Président**

Aubergenville, le **- 4 DEC. 2020**

Réf : DGAA/DPUR/RCP  
Dossier suivi par : Sandra BOILAY / Claire CHATEAUZEL  
[construireensemble@gpseo.fr](mailto:construireensemble@gpseo.fr)

Objet : Dossier de Concertation du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et défini les modalités de concertation avec les habitants lors de son conseil communautaire en date du 12 décembre 2019.

En effet, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE) ainsi que le décret du 30 janvier 2012 ont profondément réformé la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes en vigueur. Réglementation qui n'avait jusqu'alors pas évolué depuis plus de 30 ans.

La Communauté Urbaine portera naturellement ce projet de RLPi afin de permettre d'une part, d'adapter la réglementation aux différents contextes locaux, de répondre aux enjeux des multiples paysages urbains à l'intérieur de l'agglomération et d'autre part, de planifier le développement des dispositifs publicitaires pour aboutir à un développement maîtrisé et choisi de la publicité.

Ainsi, pour faire suite à l'annonce dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation, je vous adresse ci-joint un dossier de concertation à mettre à disposition des habitants en mairie. Ce dossier de concertation sera à conserver jusqu'à l'arrêt du RLPi prévu à l'automne 2021.

Ce dossier est constitué :

- de la délibération de prescription du RLPi et de la délibération fixant les modalités de collaboration avec les communes et la Communauté Urbaine,
- d'un document de présentation du projet,
- d'un article présentant le projet,
- d'une affiche à disposer au sein de votre administration pour annoncer à la population le lancement de la concertation.

Afin de participer activement à cette consultation, le public pourra faire part de ses observations à l'appui des dispositifs suivants :

- sur le site internet dédié [rpi.gpseo.fr](http://rpi.gpseo.fr), en complétant le formulaire,
- par message électronique à [construireensemble@gpseo.fr](mailto:construireensemble@gpseo.fr),
- par courrier postal à l'attention du Président de GPS&O, Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE.

Afin de compléter l'information du public et tout au long de la concertation, une exposition itinérante sera proposée aux communes ainsi que des réunions d'échanges et des réunions publiques.

Par ailleurs, un bureau d'études spécialisé a été désigné pour nous accompagner dans l'élaboration de ce projet partenarial. Le diagnostic terrain sera réalisé d'ici fin décembre 2020 et sera suivi de la définition des orientations et de la rédaction du règlement et du plan de zonage courant 2021.

La phase plus administrative, composée de l'analyse des avis des communes et des personnes publiques associées, de l'enquête publique et enfin de la mise à jour du dossier en vue de son approbation se déroulera de septembre 2021 à fin 2022 (date d'approbation prévisionnelle).

Concernant la collaboration avec les communes, un dispositif sera mis en œuvre durant toutes ces phases et des actions de collaborations spécifiques vous seront naturellement proposées : rencontres, ateliers et conférences des maires.

Je compte sur votre adhésion à ce nouveau projet et vous invite pour tout renseignement complémentaire à vous rapprocher de votre référent territorial identifié au sein de la direction planification urbaine et urbanisme réglementaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Cordialement,*

Pour le Président et par délégation,  
La 5ème Vice-présidente des relations aux  
communes et ruralité,



Suzanne JAUNET